



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1298-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 13 juillet 2026, le Règlement numéro 1298-1 créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1298-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-huitième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny